RÉSULTATS DU SONDAGE RÉALISÉ AUPRÈS DES CHARGÉ·E·S D'ENCADREMENT DE L'UNIVERSITÉ TÉLUQ AU SUJET DE L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES ÉTUDIANT·E·S

SEPTEMBRE 2026

Réalisé par le

COMITÉ IA-PLAGIAT

Membres du Comité IA-plagiat (hiver 2026)

Sylvain Carpentier

Linda Leclerc

Pierre Marie Ntang

Catherine Ouellette

Mihaela Serban

Nicolas Soumis

Membres du Comité IA-plagiat (été 2026 et automne 2026)

Sylvain Carpentier

Linda Leclerc

Pierre Marie Ntang

Catherine Ouellette

Nicolas Soumis

Remerciements

Cette initiative n'aurait pu être possible sans la participation de chargé·e·s d'encadrement qui ont pris de leur temps pour répondre au sondage afin de nous permettre de mieux comprendre leur réalité professionnelle. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

La mise sur pied du Comité IA-plagiat est une initiative du Syndicat des chargé·e·s d'encadrement de l'Université TÉLUQ (SCFP 4476). Merci de la confiance que nous a témoignée ce dernier et de la liberté qu'il a accordée à notre comité.

Table des matières

Mise en contexte 4

Méthodologie 4

Faits saillants 5

Synthèse des réponses au questionnaire 7

Question 1 : Départements auxquels sont rattachés les répondant·e·s 7

Question 2 : Nombre d'années écoulées depuis l'embauche 8

Question 3 : Nombre d'heures d'encadrement effectuées durant la session d'hiver 2026 9

Question 4 : Types de plagiat suspecté 10

Question 5 : Connaissance de l'énoncé institutionnel 11

Question 6 : Participation à une formation sur l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s 12

Question 7 : Stratégies visant à prévenir l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s 13

Question 8 : Actions entreprises à la suite d'un cas de plagiat suspecté 15

Question 9 : Consignes données par les professeur·e·s 17

Question 10 : Prise en charge des questions des étudiant·e·s sur l'utilisation de l'IA 18

Question 11 : Satisfaction à l'égard du processus de déclaration des cas de plagiat 19

Question 12 : Niveau de préoccupation face à différents enjeux liés à l'IA 20

Question 14 : Discussions avec les professeur·e·s à propos des enjeux liés à l'IA 22

Question 15 : Besoins d'encadrement relatifs à l'utilisation de l'IA 23

Question 17 : Vulnérabilité des évaluations à l'utilisation de l'IA 25

Question 18 : Effet de l'avènement de l'IA sur le temps consacré à l'encadrement 26

Question 19 : Raisons expliquant l'augmentation du temps à l'encadrement 28

Questions ouvertes (13, 16 et 20) : Préoccupations, besoins et solutions 29

Recommandations du comité 31

Annexe 33

Questionnaire 33

Mise en contexte

À la session d'hiver 2026, un comité formé de six chargé·e·s d'encadrement de l'Université TÉLUQ a été mis sur pied. Son mandat consistait à caractériser les enjeux liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative, de même que l'incidence de cette dernière sur la tâche d'encadrement.

Le Comité IA/plagiat a mené un sondage auprès de l'ensemble des chargé·e·s d'encadrement afin d'établir un portrait détaillé de leur perception de l'utilisation de l'IA générative par les étudiant·e·s, des éventuels cas de plagiat qui pourraient en découler et des répercussions de ce phénomène sur le travail d'encadrement.

Méthodologie

À la suite d'un processus de réflexion collectif, le Comité IA-plagiat s'est servi de la plateforme *Microsoft Forms* pour élaborer un questionnaire. Comportant 20 questions, dont 4 ouvertes, ce questionnaire a été transmis par courriel aux 205 chargé·e·s d'encadrement provenant de la liste d'envoi syndicale. Selon les estimations du comité, il fallait environ 20 minutes pour répondre au questionnaire.

Les chargé·e·s d'encadrement avaient du 4 mai au 22 mai 2026 pour remplir le questionnaire. Durant cette période, 60 personnes, soit 29,3 % de l'ensemble des chargé·e·s d'encadrement contactés, ont rempli le questionnaire. Toutes les réponses reçues ont été retenues pour analyse. Chaque question du sondage a été analysée de façon descriptive afin d'en faire ressortir les principaux constats.

Faits saillants

- 70 % des répondant·e·s occupent l'emploi de chargé·e d'encadrement depuis cinq ans ou moins (Q2).
- 84 % des répondant·e·s occupent cet emploi à temps partiel (Q3).
- 97 % des répondant·e·s ont affirmé avoir pris connaissance de l'énoncé institutionnel concernant l'utilisation de l'IA (Q5).
- 73 % des répondant·e·s affirment avoir participé à une ou plusieurs formations offertes par la TÉLUQ sur l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s (Q6).
- 35 % des répondant·e·s affirment ne pas avoir reçu de consignes de la part des professeur·e·s responsables au sujet de l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s dans le cadre des cours qui leur ont été attitrés (Q9).
- Les répondant·e·s ont énoncé plusieurs préoccupations quant à l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s, notamment la perte d'intégrité intellectuelle et de la valeur du diplôme (83,33 %), le risque de délestage cognitif (78,34 %), la perte de sens critique (81,67 %) ainsi que l'augmentation de la proportion des travaux potentiellement générés par l'IA (71,67 %) (Q12).
- 75 % des répondant·e·s n'ont jamais ou que rarement discuté avec les professeur·e·s au sujet de l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s dans les cours (Q14).
- 80 % des répondant·e·s souhaitent collaborer avec les professeur·e·s afin d'adapter les évaluations à la présence de l'IA et à son utilisation potentielle par les étudiant·e·s (Q15).
- Plusieurs besoins ont été exprimés sur le plan de la formation, notamment en ce qui concerne la détection de l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s (78,33 %), les actions à entreprendre lorsqu'un cas de plagiat est suspecté (78,33 %) ainsi que les différents usages possibles de l'IA par les étudiant·e·s (75 %) (Q15).
- 70 % des répondant·e·s souhaitent avoir des lignes directrices sur la manière d'interagir avec les étudiant·e·s au sujet de l'IA, et 65 % d'entre eux souhaitent avoir des directives plus claires quant aux actions à entreprendre si un cas de plagiat est suspecté (Q15).
- 78 % des répondant·e·s considèrent qu'au moins la moitié des évaluations sont vulnérables à l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s et nécessitent conséquemment d'être modifiées (Q17).

- 58 % des répondant·e·s affirment que le temps qu'ils consacrent au travail d'encadrement a augmenté depuis la popularisation de l'utilisation de l'IA (Q18).

Synthèse des réponses au questionnaire

Question 1 : Départements auxquels sont rattachés les répondant·e·s

FIGURE 1

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction des départements au sein desquels ils encadrent des étudiant·e·s

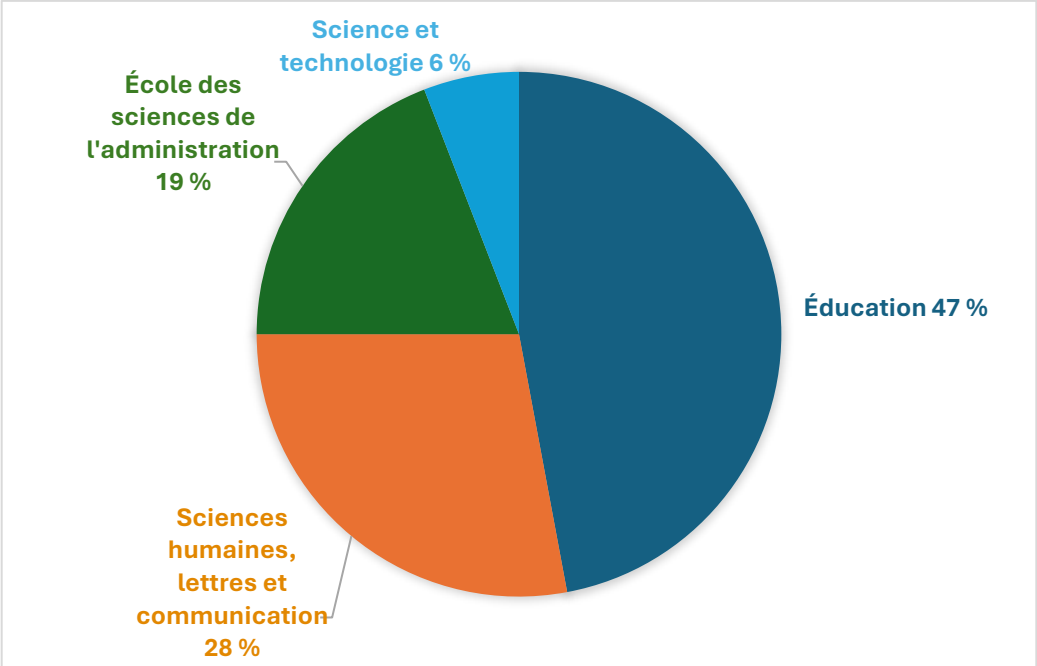

La question 1 demandait aux répondant·e·s de sélectionner tous les départements pour lesquels elles encadraient des étudiant·e·s au sein de la TÉLUQ.

Sur l'ensemble des répondant·e·s, sept interviennent dans plus d'un département : six le font dans deux départements, et un dans trois départements.

Au moment de répondre au questionnaire (session d'hiver 2026), 47 % des répondant·e·s encadraient des étudiant·e·s au Département d'Éducation, 28 % au Département de sciences humaines, Lettres et Communication, 19 % au sein de l'École des sciences de l'administration et 6 % au Département Science et Technologie.

Question 2 : Nombre d'années écoulées depuis l'embauche

TABLEAU 1

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction du nombre d'années écoulées depuis leur embauche à titre de chargé·e·s d'encadrement

Nombre d'années depuis l'embauche	Nombre de répondant·e·s	
	(n)	(%)
Moins d'un an	13	21,67
Entre 1 an et 5 ans	29	48,33
Entre 6 et 10 ans	8	13,33
Entre 11 et 15 ans	4	6,67
16 ans et plus	6	10,00

La question 2 portait sur le nombre d'années écoulées depuis l'embauche des répondant·e·s à titre de chargé·e·s d'encadrement.

Comme le montre le Tableau 1, 21,67 % des répondant·e·s étaient en poste depuis moins d'un an, 48,33 % l'étaient depuis un à cinq ans, et 30 % l'étaient depuis six ans et plus.

Au total, 70 % des répondant·e·s occupent cet emploi depuis cinq ans ou moins.

Question 3 : Nombre d'heures d'encadrement effectuées durant la session d'hiver 2026

FIGURE 2

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction du nombre d'heures d'encadrement effectuées à la session d'hiver 2026

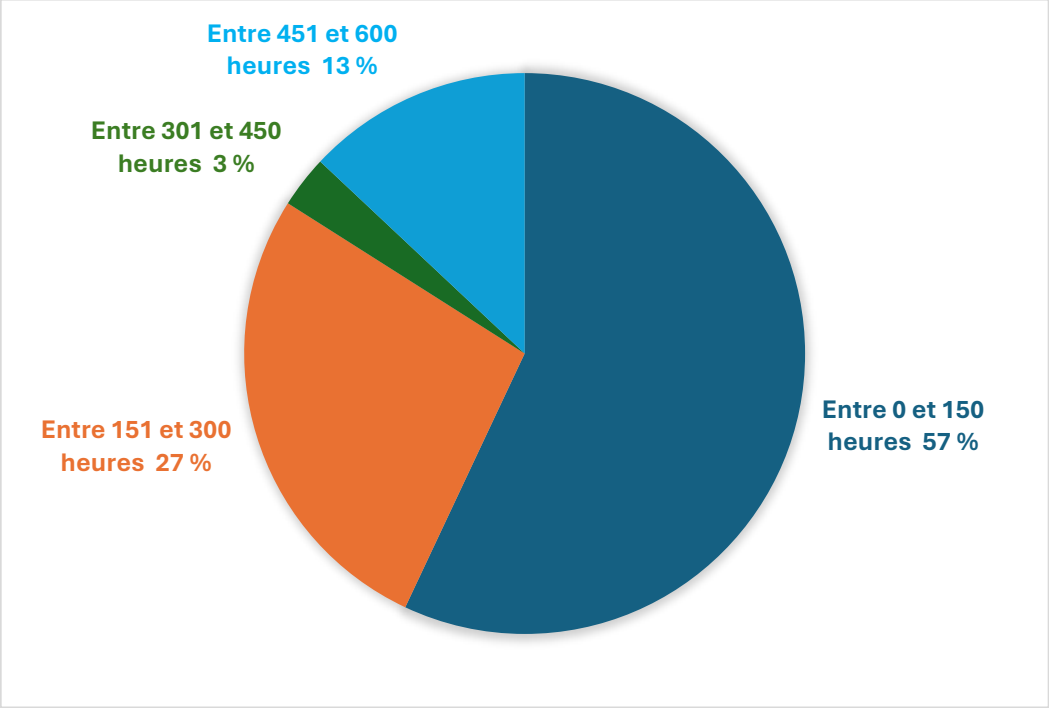

La question 3 avait pour but de déterminer le nombre d'heures que les répondant·e·s ont consacré au travail d'encadrement à la session d'hiver 2026.

La Figure 2 montre que 57 % des répondant·e·s ont travaillé 150 heures ou moins, et que 27 % d'entre eux ont travaillé entre 151 et 300 heures. Ce sont donc 84 % des répondant·e·s qui ont travaillé 300 heures ou moins à la session d'hiver 2026, ce qui est considéré comme une charge à temps partiel.

La Figure 2 montre en outre que 3 % des répondant·e·s ont travaillé entre 301 et 450 heures et 13 % entre 451 et 600 heures au cours de la session d'hiver 2026.

Question 4 : Types de plagiat suspecté

FIGURE 3

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de la fréquence à laquelle ils ont suspecté avoir rencontré différents types de plagiat chez les étudiant·e·s

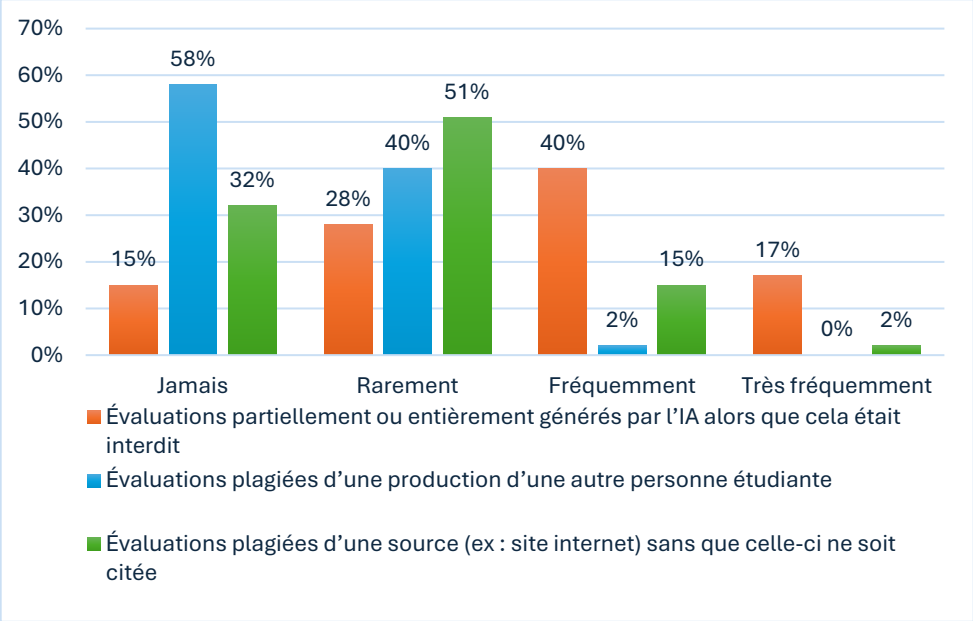

La question 4 visait à évaluer la fréquence à laquelle les chargé·e·s d'encadrement ont suspecté avoir rencontrer différents types de plagiat chez les étudiant·e·s, qu'il s'agisse d'une utilisation interdite l'IA générative, de l'utilisation d'une production d'un·e autre étudiant·e ou de l'utilisation d'une source sans toutefois y avoir fait référence.

Parmi les trois types de plagiat, le plus fréquemment suspecté d'avoir été rencontré par les répondant·e·s est le recours à l'IA alors que cela était interdit : ce sont respectivement 17 % et 40 % des répondant·e·s qui ont affirmé avoir suspecté ce type de plagiat très fréquemment et fréquemment, pour un total de 57 %.

Les deux autres types de plagiat, soit ceux faisant appel à l'utilisation d'une production d'un·e autre étudiant·e ou encore à l'utilisation d'une source sans la citer, sont beaucoup moins fréquents. Elles ont respectivement été signalées par 2 % et 17 % des répondant·e·s en jumelant les choix de réponse « fréquemment » et « très fréquemment ».

Question 5 : Connaissance de l'énoncé institutionnel

FIGURE 4

Répartition des 60 répondant·e·s selon qu'ils ont pris connaissance ou non de l'énoncé institutionnel concernant l'utilisation de l'IA générative par les étudiant·e·s

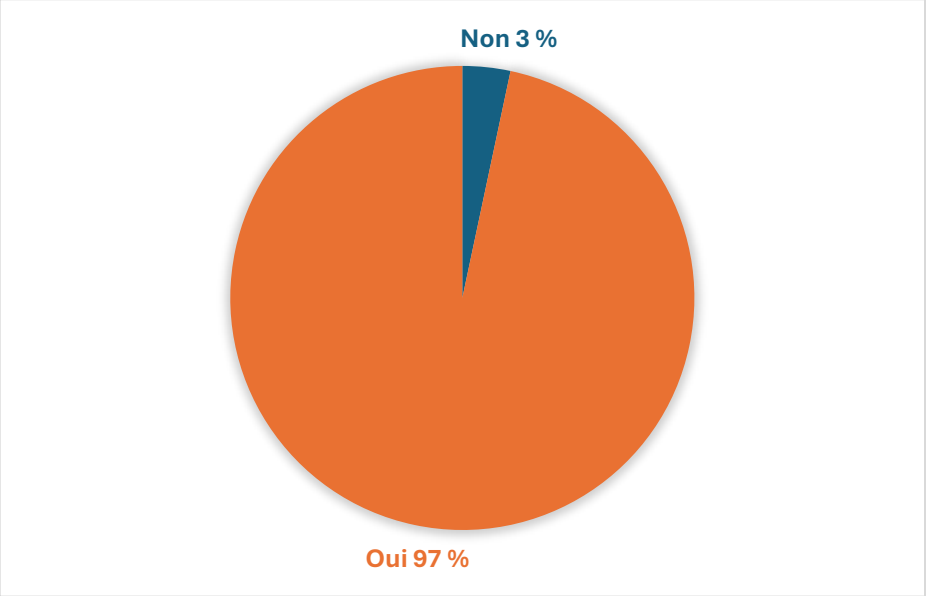

La question 5 visait à déterminer la proportion des répondant·e·s qui ont pris connaissance de l'énoncé institutionnel concernant l'utilisation de l'IA générative par les étudiant·e·s.

Or, la quasi-totalité des répondant·e·s (97 %) ont affirmé l'avoir fait.

Question 6 : Participation à une formation sur l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s

FIGURE 5

Répartition des 60 répondant·e·s selon qu'ils ont participé ou non à une ou plusieurs formations de l'Université TÉLUQ sur l'utilisation de l'IA générative par les étudiant·e·s

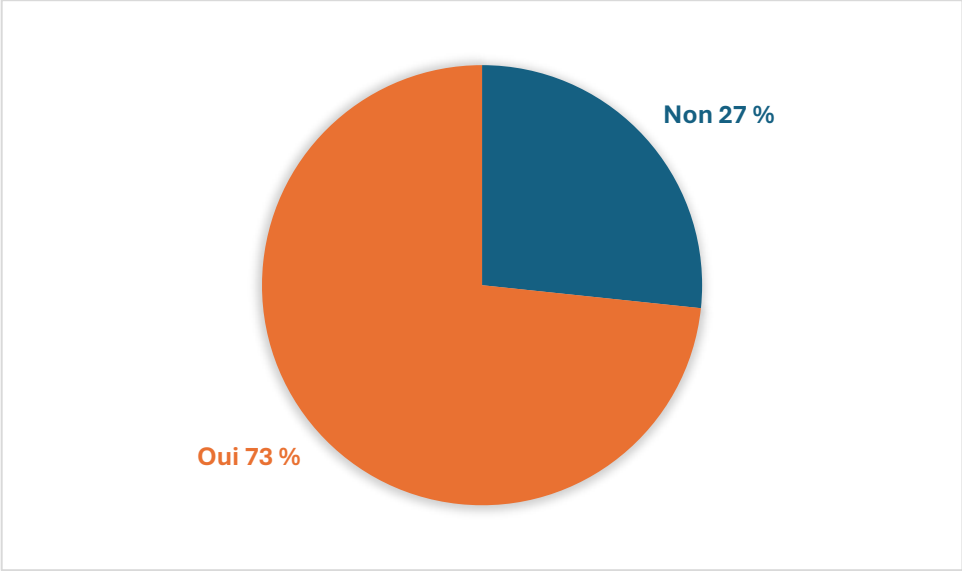

La question 6 visait à déterminer si les formations offertes par la TÉLUQ sur l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s sont suivies par les chargé·e·s d'encadrement.

Comme le montre la Figure 5, 73 % des répondant·e·s ont indiqué avoir déjà suivi au moins l'une de ces formations, et 27 % d'entre eux ont affirmé ne pas en avoir suivi.

Question 7 : Stratégies visant à prévenir l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s

TABLEAU 2

Répartition des répondant·e·s en fonction des stratégies utilisées pour prévenir l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s

Parmi les stratégies suivantes, lesquelles utilisez-vous pour prévenir l'utilisation de l'IA?	Nombre de répondant·e·s (n)
Je sensibilise les étudiant·e·s à l'importance de déclarer leur utilisation de l'IA (ex. : consignes préventives lors du premier contact).	38
Je demande de tenir une ou des rencontres synchrones pour vérifier que les étudiant·e·s maîtrisent les contenus du cours.	7
Je demande systématiquement aux étudiant·e·s de remplir un formulaire de déclaration de l'utilisation de l'IA.	5
Je n'ai pas changé mes méthodes d'encadrement depuis l'avènement de l'IA.	16
Autre	12

La question 7 abordait les stratégies de prévention utilisées par les chargé·e·s d'encadrement en lien avec l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s. Pour cette question, il était possible de sélectionner plusieurs réponses, ce qui a été fait par 18 répondant·e·s.

Comme l'indique le Tableau 2, 38 répondant·e·s ont indiqué sensibiliser les étudiant·e·s à l'importance de déclaration l'utilisation qu'ils font de l'IA; 16 ont indiqué ne pas avoir modifié leurs pratiques d'encadrement à la suite de l'avènement de l'IA; 7 ont organisé des rencontres synchrones avec les étudiant·e·s; et 5, enfin, demandent systématiquement aux étudiant·e·s de remplir un formulaire de déclaration.

Nous constatons en outre que 12 répondant·e·s ont sélectionné « autre ». En tenant compte des précisions qu'ils ont fournies, voici les stratégies qu'ils ont proposées :

- Analyse systématique à l'aide de l'outil *Compilatio Magister +*
- Analyse systématique du contenu des travaux étudiants à l'aide de recherches en ligne
- Informer les étudiant·e·s de l'utilisation, par les chargé·e·s d'encadrement, du logiciel *Compilatio Magister +*
- Discussion avec les étudiant·e·s et sensibilisation de ces derniers

- Rappel du contenu de l'*Énoncé institutionnel d'utilisation de l'IA générative dans les activités d'évaluation des cours*

Question 8 : Actions entreprises à la suite d'un cas de plagiat suspecté

TABLEAU 3

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction des actions prises lors de la suspicion d'un cas de plagiat

Actions entreprises lorsqu'un cas de plagiat impliquant l'IA dans une évaluation est suspecté	Nombre de répondant·e·s (n)
Je fais part de mes doutes à la ou au professeur·e responsable du cours.	25
Je contacte directement l'étudiant·e pour solliciter un entretien afin d'évaluer son niveau de compréhension.	21
Je prépare un dossier pour le comité disciplinaire lorsque j'ai suffisamment de preuves.	16
J'évalue le travail en fonction de la qualité de la production, sans me préoccuper d'un éventuel recours à l'IA.	10
Je contacte l'étudiant·e en lui faisant part de mes doutes et je lui propose de reprendre l'évaluation.	18
Autre	17

La question 8 abordait les actions entreprises lorsque les chargé·e·s d'encadrement suspectent des cas de plagiat dans les évaluations des étudiant·e·s. Pour cette question, il était possible de sélectionner plusieurs réponses.

Comme le montre le Tableau 3, 35 répondant·e·s ont affirmé entreprendre plus d'une action, ce qui illustre bien l'unicité de chaque cas et la diversité des pratiques qu'ils déploient. Les chargé·e·s d'encadrement doivent ainsi faire preuve de jugement et doivent constamment adapter leur approche selon les situations rencontrées.

Un total de 25 répondant·e·s ont indiqué faire part de leurs doutes à la ou au professeur·e responsable du cours, et 21 ont affirmé contacter les étudiant·e·s en cause afin de solliciter un entretien pour évaluer leur niveau de compréhension.

Nous constatons également que 18 répondant·e·s ont indiqué contacter les étudiant·e·s pour leur proposer de reprendre l'évaluation, et que 16 d'entre eux préparent un dossier pour le comité disciplinaire lorsqu'ils ont suffisamment de preuves. Enfin, dix répondant·e·s procèdent à l'évaluation en fonction de la qualité de la production, sans égard à l'utilisation de l'IA.

Un total de 17 répondant·e·s ont sélectionné la réponse « autre », plusieurs ayant précisé ne jamais avoir suspecté de cas de plagiat dans leurs cours.

Question 9 : Consignes données par les professeur·e·s

TABLEAU 4

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction des consignes qu'ils ont reçues de la part des professeur·e·s responsables des cours

Consignes claires de la part des professeur·e·s sur l'utilisation de l'IA	Nombre de répondant·e·s	
	(n)	(%)
Non, je n'ai reçu aucune consigne.	21	35,00
Oui, des consignes générales, mais je dois les adapter au cas par cas.	25	41,67
Oui, des consignes précises m'ont été transmises ou sont clairement indiquées dans le matériel de chaque cours.	14	23,33

La question 9 permettait aux chargé·e·s d'encadrement de détailler les éventuelles consignes reçues de la part des professeur·e·s quant à la façon d'encadrer les étudiant·e·s en lien avec l'utilisation de l'IA.

Comme le montre le Tableau 4, 35 % des répondant·e·s ont affirmé ne pas avoir reçu de consignes de la part des professeur·e·s responsables des cours. Au total, 65 % des répondant·e·s ont affirmé avoir reçu des consignes, dont 41,67 % des consignes générales, et 23,33 % des consignes précises pour chaque cours dans lesquels ils encadrent des étudiant·e·s.

Question 10 : Prise en charge des questions des étudiant·e·s sur l'utilisation de l'IA

TABLEAU 5

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction des actions qu'ils ont entreprises lorsque des étudiant·e·s souhaitent obtenir de l'information au sujet de l'IA

Manière de gérer les demandes des étudiant·e·s qui souhaitent obtenir de l'information sur les usages autorisés de l'IA	Nombre de répondant·e·s (n)
Je me réfère au Règlement disciplinaire sur l'intégrité intellectuelle de la TÉLUQ.	29
Je les invite à contacter directement la ou le professeur·e responsable du cours.	3
Je les encourage à ne pas utiliser l'IA lorsque les consignes manquent de clarté, par précaution.	5
Je leur fais parvenir des balises que j'ai moi-même établies.	6
Cela ne m'est jamais arrivé.	29

La question 10 abordait les actions entreprises par les chargé·e·s d'encadrement lorsque des étudiant·e·s les questionnent au sujet des utilisations autorisées de l'IA. Pour cette question, il était possible de sélectionner plusieurs réponses.

Comme l'indique le Tableau 5, 29 répondant·e·s ont affirmé ne pas avoir été questionnés à ce sujet. Parmi ceux ayant déjà été sollicités, 29 ont indiqué se référer au Règlement disciplinaire. Les autres actions suggérées ont été beaucoup moins fréquemment sélectionnées : six répondant·e·s ont indiqué fournir des balises élaborées par eux-mêmes aux étudiant·e·s, cinq ont répondu les encourager à ne pas utiliser l'IA, et trois enfin ont dit les inviter à communiquer avec la ou le professeur·e.

Question 11 : Satisfaction à l'égard du processus de déclaration des cas de plagiat

FIGURE 6

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de leur degré de satisfaction quant au processus de déclaration des cas de plagiat du Comité de discipline et d'intégrité intellectuelle

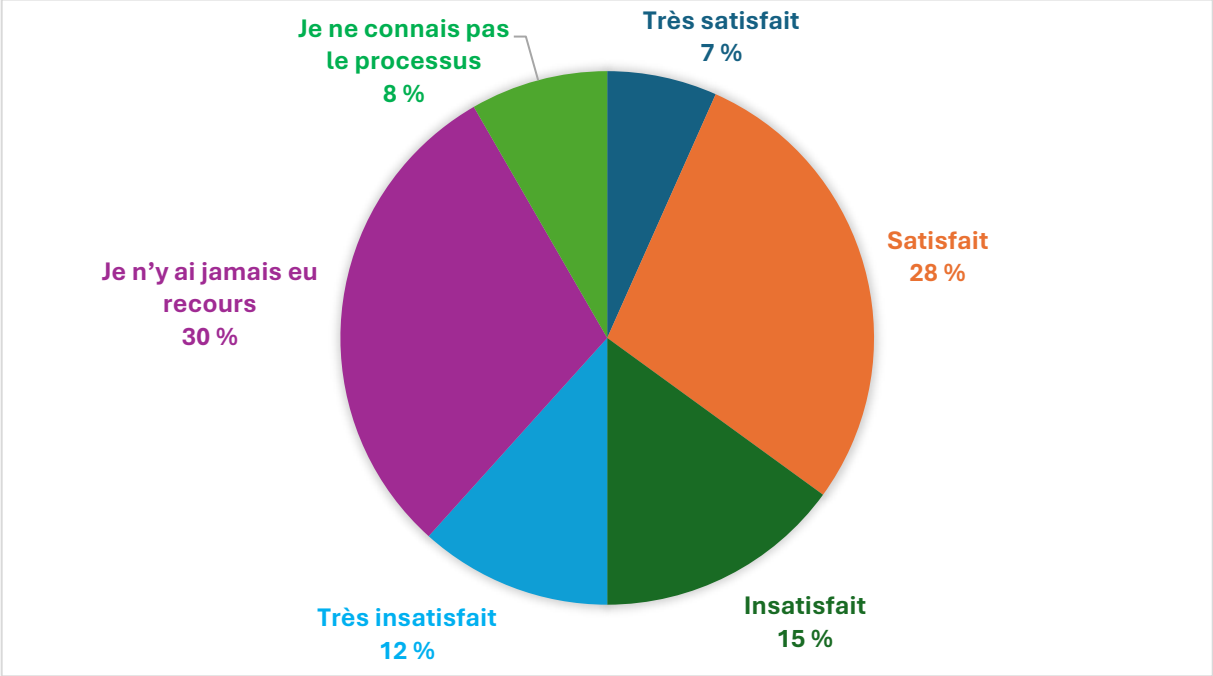

La question 11 visait à évaluer le degré de satisfaction des chargé·e·s d'encadrement quant au processus institutionnel de déclaration de plagiat.

Comme l'indique la Figure 6, 7 % et 28 % des répondant·e·s se sont respectivement dit très satisfaits et satisfaits de ce processus. Ce sont donc 35 % des répondant·e·s, soit la minorité d'entre eux, qui sont satisfaits ou très satisfaits.

La Figure 6 montre également que 15 % et 12 % des répondant·e·s se sont respectivement déclarés insatisfaits et très insatisfaits de ce processus, pour un total de 27 %.

Enfin, 8 % des répondant·e·s ont affirmé ne pas connaître ce processus, et 30 % ont par ailleurs affirmé ne jamais y avoir eu recours. Ainsi, parmi les répondant·e·s qui ont eu recours au processus, 43 % se sont dit insatisfaits ou très insatisfaits, alors que 57 % ont dit en être satisfaits ou très satisfaits.

Question 12 : Niveau de préoccupation face à différents enjeux liés à l'IA

TABLEAU 6

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de leur niveau de préoccupation face à différents enjeux liés à l'utilisation de l'IA

Enjeux	Niveau de préoccupation (%)			
	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Énormément
L'augmentation de la proportion de travaux potentiellement générés par l'IA.	5,00	23,33	31,67	40,00
La diminution du nombre ou de la qualité des interactions humaines ou la perte de la relation pédagogique.	28,33	43,33	18,33	10,00
L'augmentation de la charge de travail d'encadrement (heures supplémentaires consacrées à la correction, à la vérification ou aux entretiens individuels).	13,33	33,33	23,33	30,00
Le risque que la responsabilité de la ou du chargé·e d'encadrement soit mise en cause si elle ou il ne déclare pas un cas de plagiat/tricherie suspecté.	30,00	35,00	20,00	15,00
La perte de l'intégrité intellectuelle des étudiant·e·s et de la valeur de leur diplôme.	1,67	15,00	28,33	55,00
Le délestage cognitif chez les étudiant·e·s, soit la perte de leur capacité de raisonnement.	3,33	18,33	26,67	51,67
La perte de sens critique chez les étudiant·e·s.	3,33	15,00	31,67	50,00

La question 12 proposait sept enjeux différents liés à l'utilisation de l'IA par les étudiant·e·s afin de déterminer à quel point ceux-ci préoccupent les chargé·e·s d'encadrement.

Comme le montre le Tableau 6, l'enjeu qui préoccupe le plus les répondant·e·s est la perte d'intégrité intellectuelle des étudiant·e·s et la valeur du diplôme (83,33 % s'étant dits « beaucoup » ou « énormément » préoccupés par cet enjeu), suivi de très près par la perte de sens critique chez les étudiant·e·s (81,67 %), puis par le délestage cognitif chez ces

derniers (78,34 %) et l'augmentation du nombre relatif de travaux étudiants générés par l'IA (71,67 %).

Tous les autres enjeux proposés semblent moins préoccuper les répondant·e·s si nous nous fions au nombre de ceux-ci ayant répondu « beaucoup » ou « énormément » : augmentation de la charge de travail (53,33 %), risque que la responsabilité de la ou du chargé·e d'encadrement soit mise en cause si aucune déclaration n'est produite (35,00 %) et diminution du nombre ou de la qualité des interactions (28,33 %).

Question 14 : Discussions avec les professeur·e·s à propos des enjeux liés à l'IA

FIGURE 7

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de la fréquence à laquelle ils ont affirmé avoir eu des échanges avec les professeur·e·s responsables des cours au sujet des enjeux relatifs à l'IA

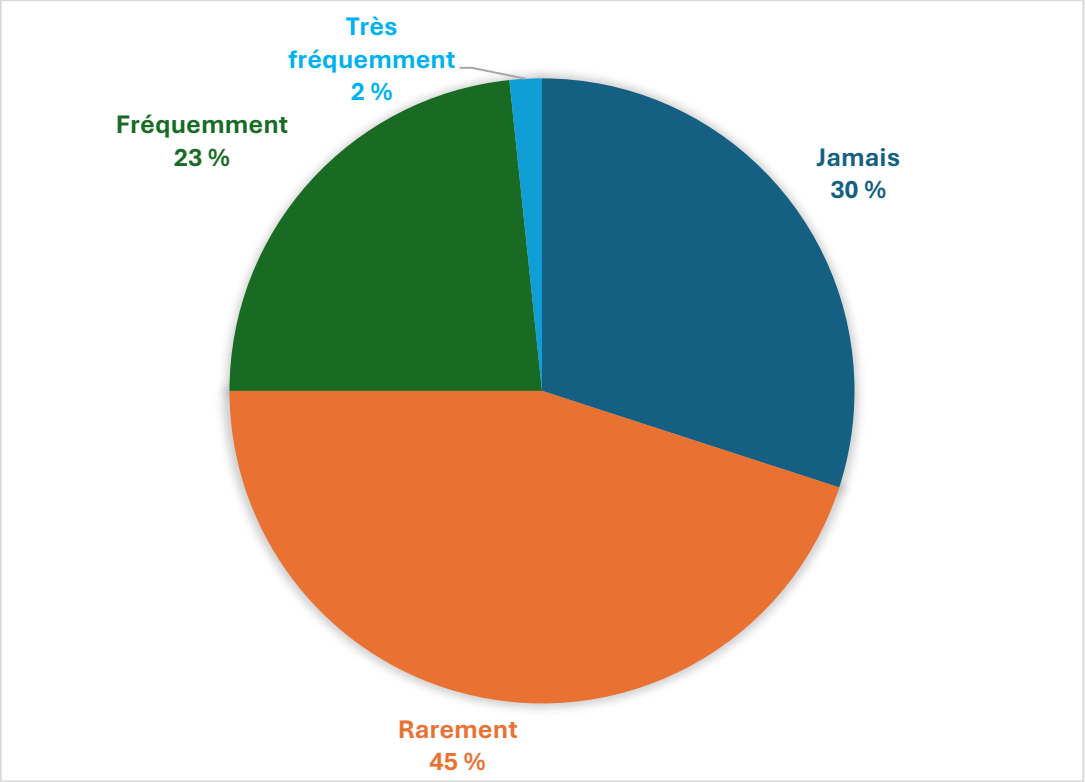

La question 14 visait à déterminer la fréquence à laquelle les chargé·e·s d'encadrement et les professeur·e·s échangent au sujet des enjeux relatifs à l'IA.

Seuls 2 % des répondant·e·s ont affirmé avoir eu des échanges très fréquents, en plus de 23 % ayant affirmé avoir eu des échanges fréquents, pour un total de 25 %.

En outre, 45 % des répondant·e·s ont affirmé n'avoir eu que rarement des échanges à ce sujet, et 30 % n'en avoir jamais eu. Ce sont donc 75 % des répondant·e·s qui ont indiqué avoir rarement ou n'avoir jamais eu de tels échanges.

Question 15 : Besoins d'encadrement relatifs à l'utilisation de l'IA

TABLEAU 7

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de leurs besoins d'encadrement en lien avec l'utilisation de l'IA

Besoins	Oui (%)	Non (%)
Souhaiteriez-vous collaborer davantage avec les professeur·e·s responsables des cours afin d'adapter l'évaluation des travaux à l'avènement de l'IA?	80,00	20,00
Souhaiteriez-vous recevoir plus de formation afin de détecter l'usage de l'IA dans les évaluations?	78,33	21,67
Souhaiteriez-vous recevoir de la formation afin de savoir quelles actions entreprendre lorsque vous suspectez l'utilisation de l'IA?	78,33	21,67
Souhaiteriez-vous recevoir de la formation pour connaître les usages potentiels de l'IA par les étudiant·e·s?	75,00	25,00
Auriez-vous besoin de lignes directrices afin d'interagir avec les étudiant·e·s pour aborder les questions relatives à l'utilisation de l'IA?	70,00	30,00
Auriez-vous besoin de directives plus claires ou plus exhaustives de la part des professeur·e·s quant aux actions à entreprendre en cas de suspicion de plagiat impliquant l'IA?	65,00	35,00
Auriez-vous besoin de directives plus claires ou plus exhaustives de la part des professeur·e·s relativement aux usages permis de l'IA dans les évaluations?	58,33	41,67
Auriez-vous besoin d'autres outils pour détecter les cas de plagiat impliquant l'IA?	56,67	43,33
Souhaiteriez-vous recevoir plus de formation concernant l'utilisation de *Compilatio Magister* +?	40,00	60,00

La question 15 proposait neuf besoins susceptibles de se manifester chez les chargé·e·s d'encadrement. Ces derniers devaient alors indiquer si, oui ou non, elles manifestaient ces besoins.

Le besoin le plus souvent mentionné est le désir de collaboration avec les professeur·e·s afin d'adapter les évaluations (80 %). Viennent ensuite divers besoins de formation sur

différents aspects : la détection de l'utilisation de l'IA (78,33 %), les actions à entreprendre lors de suspicion de plagiat (78,33 %), les usages potentiels de l'IA faits par les étudiant·e·s (75 %), et l'utilisation de l'outil *Compilatio Magister* + (40 %).

Le besoin de lignes directrices et de consignes a lui aussi été mentionné par une majorité de répondant·e·s, qu'elles portent sur la manière d'interagir avec les étudiant·e·s au sujet de l'IA (70 %), les actions à entreprendre en cas de suspicion de plagiat (65 %), ou les usages permis de l'IA dans les évaluations (58,33 %).

Enfin, 56,57 % des répondant·e·s souhaiteraient avoir accès à d'autres outils de détection du plagiat.

Question 17 : Vulnérabilité des évaluations à l'utilisation de l'IA

FIGURE 8

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de leur perception de la vulnérabilité des évaluations à l'utilisation de l'IA

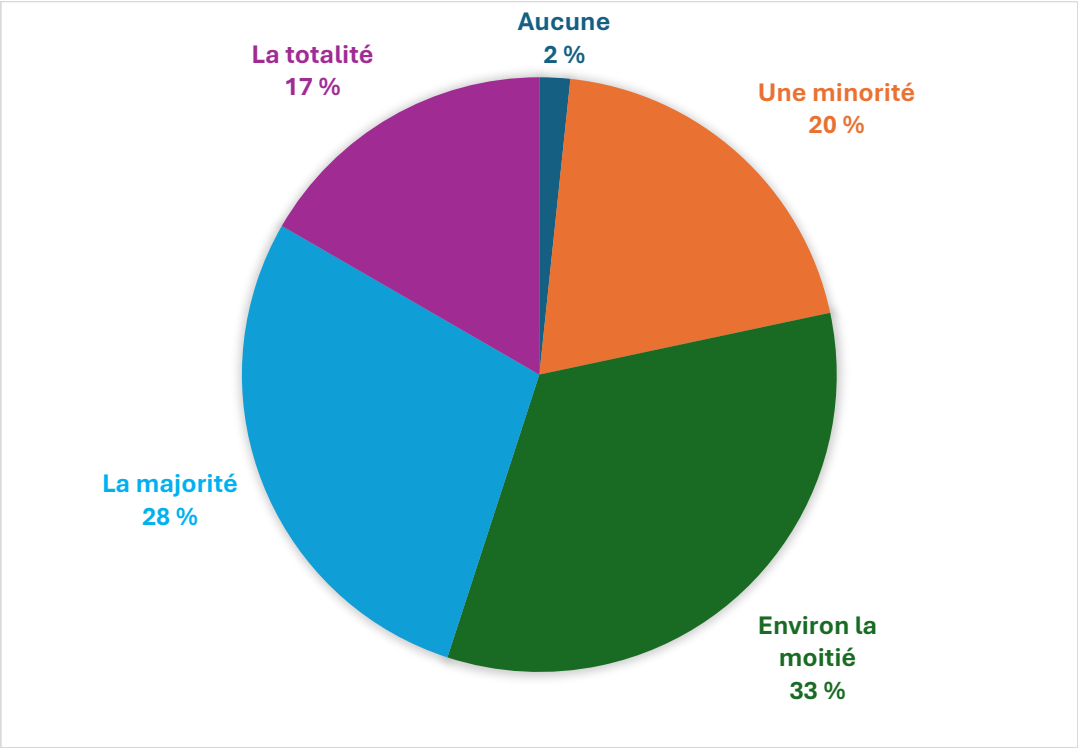

La question 17 avait pour but d'évaluer la perception des chargé·e·s d'encadrement quant à la proportion des évaluations vulnérables à l'utilisation de l'IA et à la nécessité de les modifier.

Comme le montre la Figure 8, 17 % des répondant·e·s considèrent que la totalité des évaluations sont vulnérables à l'IA et devraient être modifiées, 28 % que la majorité des évaluations sont dans un tel cas, et 33 % que la moitié de celles-ci est en jeu. Au total, ce sont donc 78 % des répondant·e·s qui considèrent qu'au moins la moitié des évaluations sont vulnérables à l'utilisation de l'IA et nécessitent conséquemment des changements.

Seuls 20% des répondant·e·s ont indiqué qu'une minorité d'évaluations est vulnérable à l'utilisation de l'IA, et 2% considèrent qu'aucune évaluation n'est vulnérable et ne nécessite des modifications.

Question 18 : Effet de l'avènement de l'IA sur le temps consacré à l'encadrement

FIGURE 9

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de l'effet de l'avènement de l'IA générative sur le temps d'encadrement consacré à chaque étudiant·e

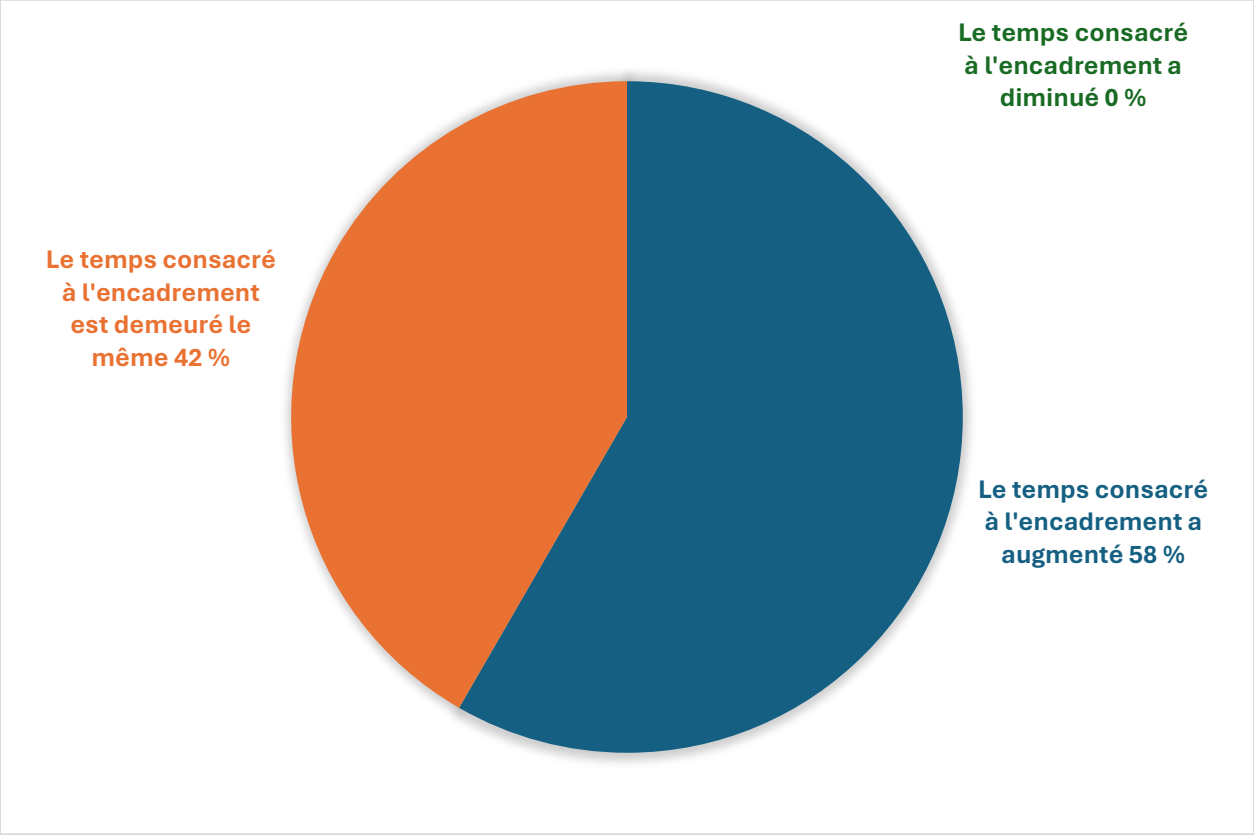

La question 18 visait à déterminer si le temps consacré par les chargé·e·s d'encadrement à chaque étudiant·e avait changé à la suite de l'avènement de l'IA.

Comme le montre la Figure 9, 58 % des répondant·e·s ont indiqué consacrer dorénavant plus de temps pour encadrer les étudiant·e·s, alors que 42 % d'entre eux ont indiqué que le temps d'encadrement est demeuré le même. Aucun·e répondant·e n'a rapporté de diminution du temps d'encadrement.

Afin d'analyser plus en profondeur ces résultats, le Tableau 8 ci-dessous ventile les réponses obtenues en fonction de l'expérience de travail (ancienneté) des répondant·e·s à titre de chargé·e·s d'encadrement.

TABLEAU 8

Répartition des 60 répondant·e·s en fonction de l'expérience de travail à titre de chargé·e·s d'encadrement ainsi que de leur perception des changements relatifs au temps consacré à l'encadrement depuis l'Avènement de l'IA

Expérience de travail à titre de chargé·e d'encadrement	Le temps d'encadrement a augmenté (n)	Le temps d'encadrement est demeuré le même (n)
Moins d'un an	1	12
Entre 1 an et 5 ans	21	8
Entre 6 ans et 10 ans	6	2
Entre 11 ans et 15 ans	2	2
16 ans et plus	5	1

Comme le suggère le Tableau 8, les répondant·e·s qui ont moins d'un an d'expérience ont davantage tendance à considérer que le temps d'encadrement est demeuré le même. En contrepartie, les répondant·e·s qui ont plus d'expérience constatent une augmentation du temps consacré à chaque étudiant·e.

Question 19 : Raisons expliquant l'augmentation du temps à l'encadrement

TABLEAU 9

Répartition des 35 répondant·e·s en fonction des raisons qui expliquent l'augmentation du temps d'encadrement

Parmi les raisons suivantes, lesquelles expliquent l'augmentation de votre temps d'encadrement?	Nombre de répondant·e·s (n)
La détection du plagiat	31
La correction de chaque travail	25
La rétroaction ou la justification de la note	23
Les travaux sont plus pauvres en contenu	16

La question 19 demandait aux 35 répondant·e·s ayant affirmé que leur temps d'encadrement avait augmenté (question 18) les raisons de ce changement. Plusieurs réponses pouvaient être sélectionnées pour cette question.

La détection du plagiat arrive en tête de liste (31 répondant·e·s). Viennent ensuite le temps de correction de chaque travail (25 répondant·e·s), la rétroaction ou la justification de la note (23), puis la pauvreté du contenu des travaux reçus (16).

Questions ouvertes (13, 16 et 20) : Préoccupations, besoins et solutions

Lors de l'analyse des réponses obtenues aux différentes questions ouvertes, nous avons constaté que plusieurs de ces réponses se recoupaient. Ces réponses ont donc été regroupées, ce qui a permis de discriminer trois catégories de réponses :

A) Des préoccupations
B) Des besoins d'informations et de formations
C) Des pistes de solutions

Nous présentons ci-dessous un résumé de chacune de ces catégories.

A) Préoccupations soulevées par les répondant·e·s

- Charge de travail importante pour détecter le plagiat (temps requis, manque d'outils, partage de responsabilités)
- Difficultés ou problèmes avec l'outil de détection du plagiat (fiabilité de l'outil, faux positifs, enjeux décisionnels)
- Lourdeur du processus de déclaration des cas de plagiat (partage de responsabilités, clarifier le processus)
- Évolution du rôle du personnel d'encadrement (accroissement des besoins d'encadrement en lien avec la perte d'autonomie, d'engagement et de pensée critique chez les étudiant·e·s)
- Craintes concernant la qualité ou les retombées de l'apprentissage des étudiant·e·s (baisse de la qualité ou de la profondeur des travaux; perte de pensée critique, du jugement et de l'autonomie; dépendance à l'IA) et la valeur des diplômes
- Crainte au sujet de la détérioration de la relation pédagogique avec les étudiant·e·s et des risques de conflits

B) Besoins formulés par les répondant·e·s en matière d'information et de formation

- Informer davantage les étudiant·e·s sur les usages appropriés de l'IA et les règles encadrant son utilisation
- Expliciter la démarche à suivre lorsqu'un outil de détection signale une possible utilisation de l'IA
- Formation pour mieux comprendre les outils d'IA utilisés par les étudiant·e·s

- Formation au sujet des interventions à privilégier auprès des étudiant·e·s lorsqu'une utilisation non conforme de l'IA est soupçonnée (interprétation des rapports de détection, analyse des indices, consignation des cas)
- Formation des étudiant·e·s au sujet de l'intégrité intellectuelle et l'IA, de l'apprentissage et de l'engagement dans les études

C) Pistes de solutions proposées par les répondant·e·s

- Nécessité d'adapter les évaluations pour qu'elles soient moins vulnérables à l'utilisation de l'IA (en sollicitant davantage la réflexion)
- Assurer une mise à jour plus fréquente des cours et des évaluations
- Clarifier le processus à suivre en cas de suspicion de plagiat (soutien à la préparation des dossiers)
- Bonifier les outils de détection du plagiat
- Envisager des balises explicites pour l'utilisation de l'IA
- Mettre en place des communautés de pratique et des espaces de collaboration (partage de bonnes pratiques d'encadrement)
- Mettre en place des mécanismes qui protègent la relation pédagogique lors des interventions liées à l'intégrité intellectuelle (climat propice à la confiance et au dialogue)
- Ajuster le temps d'encadrement afin de tenir compte des heures supplémentaires requises pour assurer l'intégrité intellectuelle
- Tenir davantage d'échanges ou de rencontres avec les étudiant·e·s afin de valider leur compréhension et leur maîtrise des contenus abordés
- Offrir ou rendre obligatoire une formation sur l'utilisation responsable de l'IA et l'intégrité intellectuelle pour les étudiant·e·s (approche centrée sur l'éducation et la sensibilisation)
- Informer les étudiant·e·s des mécanismes de vérification, des règles et des attentes entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle

Recommandations du comité

À la suite de l'analyse effectuée, les membres du comité ont formulé des recommandations qu'ils jugent favorables pour améliorer la situation quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les étudiant·e·s.

1. Améliorer la communication entre les chargé·e·s d'encadrement et les professeur·e·s responsables de cours :
    a. Convenir de consignes sur les utilisations autorisées de l'IA dans les cours
    b. Convenir de directives en cas de suspicion de plagiat
    c. Mettre en place un processus permettant aux chargé·e·s d'encadrement de souligner des erreurs ou correctifs à apporter aux sites web des cours
    d. Poursuivre les réflexions et les discussions de façon continue entre tous les acteur·rice·s (chargé·e·s d'encadrement, professeur·e·s, membres du personnel professionnel et de la direction) et travailler de façon concertée afin de préserver l'intégrité intellectuelle, d'assurer la qualité de la formation et de protéger la réputation de notre établissement d'enseignement.
    e. Organiser des rencontres entre les professeur·e·s responsables d'un cours et les chargé·e·s d'encadrement qui l'assistent afin de discuter des défis rencontrés et des améliorations à apporter au cours (rencontre annuelle des équipes-cours).
2. Agir rapidement afin d'assurer l'intégrité intellectuelle des étudiant·e·s dans le cadre des évaluations :
    a. Lancer un chantier pour revoir les différents types d'évaluations vulnérables à l'utilisation de l'IA.
    b. Impliquer activement les chargé·e·s d'encadrement dans le processus de modification des évaluations.
    c. Impliquer activement les chargé·e·s d'encadrement dans les processus de révision et de conception des cours.
    d. Bonifier l'*Énoncé institutionnel d'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans les activités d'évaluation des cours* afin d'y intégrer des balises s'appliquant aux différents niveaux d'utilisation de l'IA, intégrées dans tous les cours de tous les cycles d'enseignement, dans un souci de cohérence et

d’efficacité (ex. : niveau 0 = utilisation interdite, niveau 1 = utilisation limitée à l’amélioration de la qualité langagière d’un texte, etc.)

3. Réfléchir aux possibilités d’amélioration du processus de déclaration du plagiat, afin de le rendre plus accessible et plus fluide, sans alourdir la tâche des différents acteur·rice·s concernés
4. Réfléchir à la possibilité d’allouer plus de temps pour le travail d’encadrement en raison de l’accroissement du temps que doivent maintenant consacrer les chargé·e·s d’encadrement à la détection des cas de plagiat. La réflexion pourrait être menée par un comité dédié à cette tâche ou encore par l’entremise d’un mandat supplémentaire accordé au *Comité paritaire des heures d’encadrement*.

Annexe

Questionnaire

Bonjour!

L’avènement des outils faisant appel à l’intelligence artificielle (IA) et leur vaste démocratisation parmi la population étudiante bouleverse profondément le monde de l’enseignement universitaire, ce qui pose nombre de défis sur le plan de la prévention, de la détection et de la sanction des cas de plagiat.

Mené par le comité IA/plagiat du syndicat des personnes chargées d’encadrement de la TÉLUQ, ce sondage vise à déterminer l’incidence de l’utilisation de ces outils par les personnes étudiantes sur votre tâche d’encadrement, à définir les enjeux liés à cette utilisation, ainsi qu’à cerner vos craintes et vos besoins en la matière. L’objectif consiste à brosser un portrait de la situation et à élaborer des pistes de solutions afin de guider une démarche collaborative entre la TÉLUQ et le syndicat des personnes chargées d’encadrement visant à adopter de meilleurs outils et de meilleures pratiques pour vous accompagner et faciliter votre travail à titre de personne chargée d’encadrement.

Le sondage comporte 20 questions pour une durée approximative de 15 minutes de complétion.

Répondez aux questions en fonction de votre rôle de personne chargée d'encadrement à la TÉLUQ uniquement. Vous devez avoir encadré des personnes étudiantes au cours de la dernière année afin de répondre à ce sondage. Vos réponses sont confidentielles.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration,

Les membres du comité IA/plagiat

Section 1) Introduction

Question 1 : À titre de personne chargée d'encadrement, dans quel(s) département(s) de la TÉLUQ assurez-vous l'encadrement de personnes étudiantes ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

a. Éducation
b. Science et technologie
c. Sciences humaines, lettres et communication
d. École des sciences de l'administration

Question 2 : Depuis combien de temps travaillez-vous à titre de personne chargée d'encadrement ?

a. Moins d'un an
b. Entre 1 an et 5 ans
c. Entre 6 ans et 10 ans
d. Entre 11 ans et 15 ans
e. 16 ans et plus

Question 3 : Au cours de la dernière session (hiver 2026), combien d'heures d'encadrement avez-vous effectuées à la TÉLUQ dans l'ensemble de vos cours à titre de personne chargée d'encadrement ?

a. Entre 0 et 150 heures
b. Entre 151 et 300 heures
c. Entre 301 et 450 heures
d. Entre 451 et 600 heures

Section 2) Les situations de plagiat par les personnes étudiantes

Question 4 : Au cours de la session d'hiver 2026, à quelle fréquence avez-vous suspecté (sur la base d'indices ou d'incohérences) que les travaux de personnes étudiantes faisant l'objet d'une évaluation…

	Jamais	Rarement	Fréquemment	Très fréquemment

… étaient partiellement ou entièrement générés par l'IA alors que cela était interdit ?				
… étaient plagiés d'une production d'une autre personne étudiante ?				
… étaient plagiés d'une source (ex : site internet) sans que celle-ci soit citée ?				

Section 3) Les stratégies utilisées pour encadrer, détecter et réglementer l'utilisation de l'IA

Question 5 : Avez-vous pris connaissance de l'énoncé institutionnel concernant l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes ?

a. Oui
b. Non

Question 6 : Avez-vous suivi une ou plusieurs formations offertes par la TÉLUQ concernant l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes ?

a. Oui
b. Non

Question 7 : Parmi les stratégies suivantes, lesquelles utilisez-vous pour prévenir l'utilisation de l'IA ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

a. Je sensibilise les personnes étudiantes à l'importance de déclarer leur utilisation de l'IA (ex: consignes préventives lors du contact de démarrage).
b. Je demande de tenir une ou des rencontres synchrones pour vérifier que les personnes étudiantes maîtrisent les contenus du cours.
c. Je demande systématiquement aux personnes étudiantes de remplir un formulaire de déclaration de l'utilisation de l'IA.
d. Je n'ai pas changé mes méthodes d'encadrement depuis l'avènement de l'IA.
e. Autre

Question 8 : Lorsque vous suspectez un cas de plagiat impliquant l'IA dans une évaluation, quelles actions entreprenez-vous ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

a. Je fais part de mes doutes à la professeure ou au professeur responsable du cours.

b. Je contacte directement la personne étudiante pour solliciter un entretien afin d'évaluer son niveau de compréhension.
c. Je prépare un dossier pour le comité disciplinaire lorsque j'ai suffisamment de preuves.
d. J'évalue le travail en fonction de la qualité de la production, sans me préoccuper d'un éventuel recours à l'IA.
e. Je contacte la personne étudiante en lui faisant part de mes doutes et je lui propose de reprendre l'évaluation
f. Autre

Question 9 : Avez-vous reçu des consignes claires sur la façon d'encadrer les personnes étudiantes relativement à l'utilisation de l'IA dans les cours où vous intervenez ?

a. Oui, des consignes précises m'ont été transmises ou sont clairement indiquées dans le matériel de chaque cours.
b. Oui, des consignes générales, mais je dois les adapter au cas par cas.
c. Non, je n'ai reçu aucune consigne.

Question 10 : Comment gérez-vous les demandes des personnes étudiantes qui souhaitent obtenir de l'information sur les usages autorisés de l'IA ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

a. Je me réfère au Règlement disciplinaire sur l'intégrité intellectuelle de la TÉLUQ.
b. Je les invite à contacter directement la professeure ou le professeur responsable du cours.
c. Je les encourage à ne pas utiliser l'IA lorsque les consignes manquent de clarté, par précaution.
d. Je leur fais parvenir des balises que j'ai moi-même établies.
e. Cela ne m'est jamais arrivé.

Question 11 : Quelle est votre degré de satisfaction à l'égard du processus de déclaration de plagiat du Comité de discipline et d'intégrité intellectuelle ?

a. Très satisfait
b. Satisfait
c. Insatisfait
d. Très insatisfait
e. Je n'y ai jamais eu recours
f. Je ne connais pas le processus

Section 4) Les craintes et les besoins des personnes chargées d'encadrement.

Question 12 : Dans quelle mesure les enjeux suivants vous préoccupent-ils dans le cadre de votre travail en tant que personne chargée d'encadrement ?

Enjeu	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Énormément
L'augmentation de la proportion de travaux potentiellement générés par l'IA.				
La diminution du nombre ou de la qualité des interactions humaines ou la perte de relation pédagogique.				
L'augmentation de ma charge de travail (temps supplémentaire consacré à la correction, à la vérification ou aux entretiens individuels).				
Le risque que ma responsabilité soit mise en cause si je ne déclare pas un cas de plagiat/tricherie suspecté.				
La perte de l'intégrité intellectuelle des personnes étudiantes et de la valeur de leur diplôme.				
Le délestage cognitif chez les personnes étudiantes, soit la perte de leur capacité de raisonnement.				
La perte de sens critique chez les personnes étudiantes.				

Question 13 : Quelles sont vos autres préoccupations concernant l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes ?

_____

Question 14 : À quelle fréquence avez-vous échangé avec les professeures et professeurs responsables des cours au sujet des enjeux relatifs à l'IA ?

a. Jamais
b. Rarement
c. Fréquemment
d. Très fréquemment

Question 15 : Répondez aux questions suivantes, en lien avec vos besoins d'encadrement.

Besoins des personnes chargées d'encadrement.	Oui	Non
Souhaiteriez-vous collaborer davantage avec les professeures et professeurs responsables des cours afin d'adapter l'évaluation des travaux à l'avènement de l'IA ?		
Auriez-vous besoin de directives plus claires ou plus exhaustives de la part des professeures et professeurs relativement aux usages permis de l'IA dans les évaluations ?		
Auriez-vous besoin de directives plus claires ou plus exhaustives de la part des professeures et professeurs quant aux actions à entreprendre en cas de suspicion de plagiat impliquant l'IA ?		
Auriez-vous besoin de lignes directrices afin d'interagir avec les personnes étudiantes pour aborder les questions relatives à l'utilisation de l'IA ?		
Souhaiteriez-vous recevoir de la formation pour connaître les usages potentiels de l'IA par les personnes étudiantes ?		
Souhaiteriez-vous recevoir plus de formation afin de détecter l'usage de l'IA dans les évaluations ?		
Souhaiteriez-vous recevoir de la formation afin de savoir quelles actions entreprendre lorsque vous suspectez l'utilisation de l'IA ?		
Souhaiteriez-vous recevoir plus de formation concernant l'utilisation de *Compilatio Magister* + ?		
Auriez-vous besoin d'autres outils pour détecter les cas plagiat impliquant l'IA ?		

Question 16 : Quels sont vos autres besoins (formation ou autre) concernant le plagiat ou l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes ?

_____

Question 17 : Selon vous, quelle proportion de l'ensemble des évaluations sont vulnérables à l'utilisation de l'IA et devrait être modifiée ?

a. Aucune
b. Une minorité
c. Environ la moitié
d. La majorité

e. La totalité

Section 5) Les changements dans les tâches des personnes chargées d'encadrement depuis l'arrivée de l'IA

Question 18 : Quel effet a eu l'arrivée de l'IA générative sur le temps d'encadrement consacré à chaque personne étudiante ?

a. Le temps d'encadrement a augmenté
b. Le temps d'encadrement est demeuré le même
c. Le temps d'encadrement a diminué

Question 19a : Parmi les raisons suivantes, lesquelles expliquent la diminution de votre temps d'encadrement ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

a. Les travaux sont mieux structurés
b. Les travaux sont mieux rédigés
c. Je me fie à l'outil de détection
d. Autre

Question 19b : Parmi les raisons suivantes, lesquelles expliquent l'augmentation de votre temps d'encadrement ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

a. La détection du plagiat
b. La correction de chaque travail
c. La rétroaction ou la justification de la note
d. Les travaux sont plus pauvres en contenu
e. Autre

Question 20 : Quelles remarques susceptibles d'aider les membres du comité IA/plagiat à comprendre votre expérience de personne chargée d'encadrement relativement au plagiat impliquant l'utilisation de l'IA avez-vous à formuler ?

Votre réponse a été envoyée.

Merci sincèrement pour le temps consacré à ce sondage. Vos réflexions contribueront à faire évoluer le rôle de personne chargée d'encadrement et à renforcer les pratiques d'enseignement à distance à la TÉLUQ.